



Unsa Retraités

Retraites et retraités : les chiffres de la DREES

Dossier élaboré par

le groupe « Prospective »

Juin 2023

Les retraités et les retraites 2023

Le dossier 2023 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) analysé par l'UNSA Retraités

Chaque année, la DREES publie des données détaillées concernant la situation des retraités, les conditions de transition de l'activité à la retraite, le niveau des pensions...

Même si ces données sont en décalage par rapport à la situation présente, puisqu'elles s'appuient sur des statistiques concernant la fin de l'année 2021, elles apportent un éclairage précieux pour qui s'inquiète de la situation des retraités et des actifs proches de la retraite.

Nous avons retenu les éléments qui nous semblent essentiels sur les thèmes suivants :

- Le nombre des retraités en France,
- La situation des nouveaux retraités,
- Les bénéficiaires des pensions de réversion,
- L'évolution des pensions,
- Le niveau moyen des pensions,
- Les minima de pensions,
- Les pensions d'invalidité.

Les chiffres les plus significatifs ont été mis en exergue, des éléments détaillés puisés dans le dossier de la DREES peuvent servir de base fiable pour porter nos arguments.

Les plus curieux peuvent consulter le dossier complet sur le site de la DREES :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/>



Combien de retraités en France en 2021 ?

Fin 2021, **17 millions de personnes sont retraitées** de droit direct (hors pension de réversion) des régimes français.

Leur nombre augmente de 0,5 % par rapport à fin 2020, ce qui représente 90 000 personnes de plus. Cette augmentation est moins importante que celle observée les années précédentes : +1,1 % en moyenne annuelle entre 2015 et 2020, soit 185 000 retraités supplémentaires par an, et notamment 195 000 retraités supplémentaires entre fin 2019 et fin 2020. Les femmes représentent une part croissante des retraités de droit direct, car elles sont de plus en plus nombreuses, au fil des générations, à participer au marché du travail. Elles représentent en 2021 53% des retraités de droit direct.

Fin 2021, 14,2 millions de retraités de droit direct reçoivent une pension de base de la CNAV et 12,2 millions une pension complémentaire du régime unifié Agirc-Arrco.

Un quart des retraités sont poly-pensionnés, ils perçoivent des pensions de plusieurs régimes de base ou intégrés.

Enfin, parmi l'ensemble des retraités de droit direct, les personnes âgées de 70 à 74 ans, issues du baby-boom, sont les plus nombreuses.

L'âge médian des retraités est 73 ans et 2 mois.

**17 millions
de retraités en
2021,
dont 53% de
femmes.**

Les nouveaux retraités

Tous régimes confondus, **722 000 retraités ont liquidé un premier droit direct à la retraite en 2021**, soit 0,9 % de plus par rapport à 2020.

Les évolutions du nombre de nouveaux retraités ces dernières années sont liées aux reculs progressifs de l'âge minimum légal d'ouverture des droits à la retraite et de l'âge d'annulation de la décote, introduits par la réforme de 2010. Elles sont également liées aux assouplissements du dispositif de départ anticipé pour carrière longue mis en place en 2012 et 2014.

**722 000
nouveaux
retraités**

Les pensions de réversion

4.4 millions
de bénéficiaires de
pensions de réversion
Pour 1 million de personnes
la pension de réversion est
la seule pension

Fin 2021, **4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de réversion**, soit une hausse de 1,25 % par rapport à 2020. **Pour 1 million d'entre elles, la pension de réversion est l'unique pension de retraite.**

Les femmes, plus souvent veuves, représentent **88 % des bénéficiaires** d'une pension de droit dérivé. Le nombre de bénéficiaires croît avec l'âge entre 50 et 85 ans.

Évolution et revalorisation des pensions

En 2021, les pensions de retraite des régimes de base sont revalorisées de 0,4 % au 1er janvier et celles de l'Agirc-Arcco de 1,0 % au 1er novembre. Comme les prix à la consommation augmentent de 2,8 % entre la fin 2020 et la fin 2021, la pension brute moyenne tous régimes confondus des personnes déjà retraitées fin 2020 diminue, en un an, de 2,2 % en euros constants. Pour 2022, les pensions de retraite des régimes de base ont été revalorisées de 5,1 % en deux temps, l'un au 1er janvier et l'autre au 1er juillet. Celles de l'Agirc-Arcco sont revalorisées de 5,1 % au 1er novembre. Sur les 25 dernières années, soit la durée de vie moyenne à la retraite environ, le pouvoir d'achat des pensions nettes des retraités a diminué, notamment en raison de la hausse des prélèvements sociaux sur les pensions.

Ces évolutions sont la conséquence de la sous-indexation des pensions de certains régimes (notamment du régime complémentaire Arrco) et de l'augmentation des prélèvements sociaux sur les pensions de retraite certaines années.

L'inflation de 2,8 % observée entre fin 2020 et fin 2021 participe aussi en partie à cette baisse en euros constants.

Entre 1997 et 2022, sur 25 ans, la pension nette d'un cadre a diminué de 10.8% et celle d'un salarié non-cadre de 6.8 %.

En 25 ans de retraite, un retraité cadre a perdu 10.8% de pouvoir d'achat, un non-cadre, 6.8 %.

Le niveau moyen des pensions

Retraite moyenne nette en 2021 : 1420 euros

Fin 2021, le montant mensuel moyen de la pension de droit direct des retraités résidant en France, s'élève à 1 531 euros (soit 1 400 euros nets des prélèvements sociaux). Ce montant a baissé de 2,7 % en euros constants depuis 2016, en raison, d'une part, de revalorisations ponctuellement inférieures à l'inflation depuis cette date dans certains régimes et, d'autre part, d'une importante inflation fin 2021. Les femmes résidant en France perçoivent un montant de retraite de droit direct inférieur de 40 % à celui des hommes en 2021, contre 50 % en 2004. En tenant compte de la pension de réversion, cet écart se réduit à 28 %. La retraite moyenne brute des femmes s'élève à 1178 euros en 2020.

Les pensions des nouveaux retraités

Les nouveaux retraités ayant liquidé un premier droit direct perçoivent **une pension de droit direct brute de 1 516 euros par mois en moyenne en 2021 et de 1 398 euros nets des prélèvements sociaux.** Elle augmente de 0.6 % en euros constants par rapport à 2020.

En 2020, la pension moyenne des femmes faisant valoir un premier droit à la retraite dans l'année, tous régimes confondus (majoration de pension pour trois enfants ou plus comprise), est inférieure de 31 % à celle des hommes soit 965 euros nets.

La pension nette moyenne des nouveaux retraités est inférieure de 1.5% à la pension moyenne, alors qu'elle était supérieure jusqu'en 2017.

Pension nette des nouveaux retraités : 1398 euros

Les minima de pension (Minimum Contributif et Minimum Garanti)

**1 retraité sur 5
a pris sa retraite
avec le minimum
de pension en
2019**

Fin 2016, 39 % des retraités de droit direct résidant en France bénéficiaient d'un minimum de pension. Cette part est plus faible parmi les retraités les plus jeunes, en raison du durcissement des conditions d'attribution de ces minima depuis le 1er janvier 2012.

Au régime général, un retraité sur cinq (18 %) ayant liquidé sa pension en 2020 bénéficie du minimum contributif.

Dans la Fonction publique, en 2020, le minimum garanti est quant à lui versé à 4 % des nouveaux retraités de la Fonction Publique d'État et à 25% des nouveaux retraités de la CNRACL.

Le niveau de vie des retraités

Le niveau de vie médian des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population, mais **leurs revenus sont en moyenne moins élevés**, même si s'ajoutent à leurs pensions davantage de revenus du patrimoine, car cela est contrebalancé par le fait qu'ils ont plus rarement des enfants à charge. Le niveau de vie médian des retraités s'élève à 2 310 euros par mois. Il est supérieur de 9,5 % au niveau de vie médian de l'ensemble de la population, qui est de 2 110 euros par mois.

Les pensions de retraite demeurent l'essentiel du revenu disponible des ménages dont au moins un des membres est retraité. En 2019, elles **constituent environ 80 % du revenu disponible des ménages dont au moins un des membres est retraité**.

Les personnes retraitées sont sous-représentées parmi les 20 % des Français ayant le niveau de vie le plus bas. **Le taux de pauvreté des retraités est nettement plus faible que celui de l'ensemble de la population : 8,7 % contre 14,6 % en 2019**. La redistribution réalisée par le système fiscal (CSG, CRDS, taxe d'habitation, etc.) et social (minima sociaux, aides au logement, etc.) réduit le taux de pauvreté des retraités de 3,7 points en 2019.

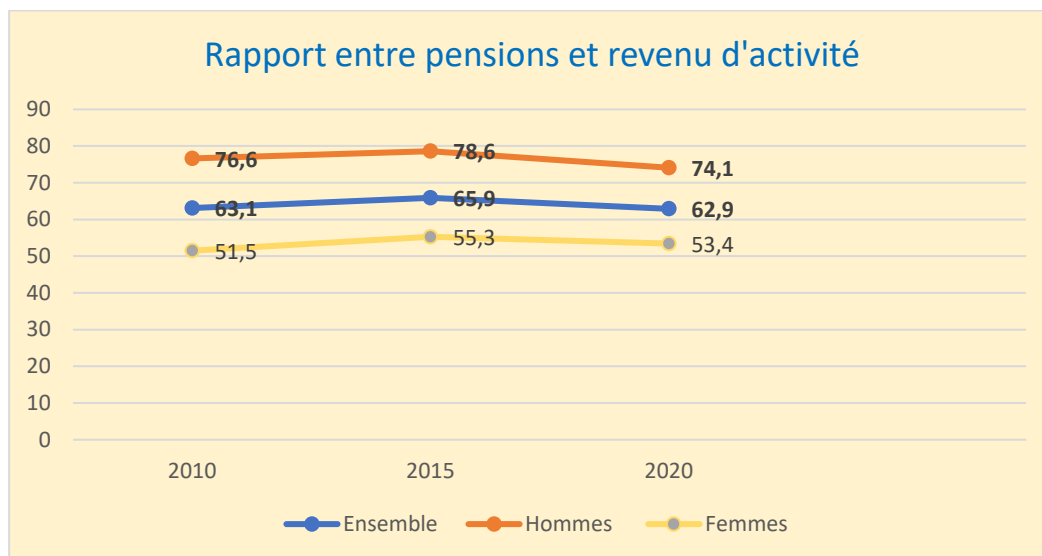
Les 10 % de retraités les plus aisés ont un niveau de vie mensuel supérieur à 3 310 euros, soit un ratio 2,9 fois supérieur au niveau de vie maximal des **10 % les plus modestes (1 140 euros mensuels)**. Dans l'ensemble de la population, ce ratio atteint 3,4. Cette différence confirme le caractère redistributif de notre système de retraite.

Le rapport entre la pension moyenne et le revenu moyen d'activité tend à se dégrader. **La pension moyenne est passée de 65.9% du revenu d'activité en 2015 à 62.9% en 2020**.

Niveau de vie des retraités :
10% les plus riches :
plus de 3310 euros
10% les plus pauvres :
moins de 1140 euros
Ratio pauvres /riches : x 2.9

Pension nette moyenne rapportée au revenu d'activité net moyen

	2010	2015	2020
Ensemble	63.1%	65.9%	62.9%
Hommes	76.6%	78.6%	74.1%
Femmes	51.4%	55.3%	53.4%



La part des retraites dans le Produit Intérieur Brut

Part du PIB
consacrée au
financement des
retraites :
14.4%

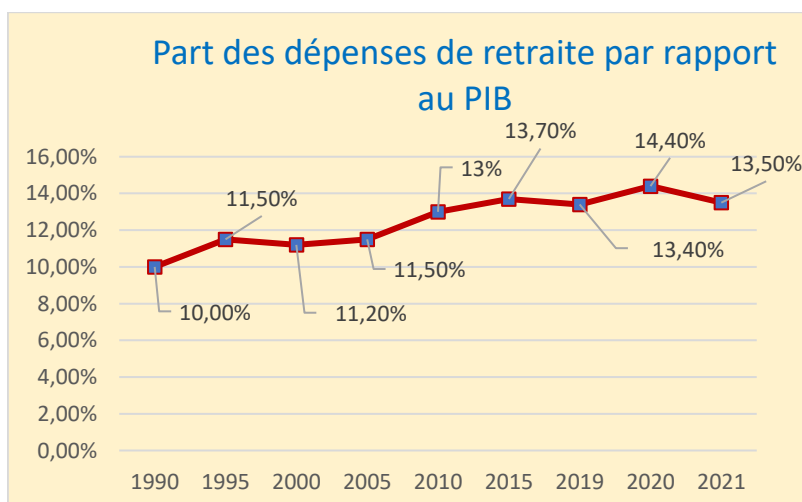
Les pensions de retraite constituent le premier poste des dépenses publiques de protection sociale. Leur montant s'élève à 338 milliards d'euros en 2021, soit 13.5 % du produit intérieur brut et 40,5 % des prestations de protection sociale. En 2021, les masses financières relatives aux pensions augmentent de 1,7 % en euros courants, soit 0,3% de moins qu'en 2020.

Depuis 1990, la part des pensions versées par le régime général dans l'ensemble des pensions de retraites progresse.

Part des dépenses de retraites par rapport au PIB

1990	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020*	2021
10%	11.5%	11.2%	11.5%	13%	13.7%	13.4%	14.4%	13.5%

*En 2020, recul du PIB pour cause de pandémie de COVID, progression relative des dépenses de retraite dans la part de la richesse nationale.



L'âge de départ à la retraite

Âge moyen de
départ à la retraite
en 2021 :
62 ans 7 mois

Fin 2021, l'âge moyen de départ à la retraite s'élève à **62 ans et 7 mois**. Il est en augmentation de 2 ans et 1 mois depuis 2010, c'est-à-dire juste avant l'entrée en vigueur de la réforme des retraites de la même année.

Entre les générations 1949 et 1960, la proportion de personnes déjà retraitées à 61 ans est passée de 76 % à 27 %.

L'âge moyen de départ à la retraite augmente de 1 an et 4 mois entre les générations 1949 et 1954 ; **la durée moyenne passée à la retraite diminuerait en conséquence légèrement entre ces deux générations.**

La durée espérée de retraite pour les femmes est supérieure à celle des hommes, du fait de leur plus grande espérance de vie, même si elles prennent en moyenne leur retraite plus tard que les hommes. En moyenne, les femmes nées en 1954 passeront 26 années et 5 mois à la retraite, contre 22 années et 9 mois pour les hommes de la même génération.

Les motivations de départ à la retraite

- ✓ Profiter de sa retraite le plus longtemps possible,
- ✓ Atteindre l'âge d'ouverture des droits,
- ✓ Bénéficier du taux plein (pas de décote)

Les nouveaux retraités qui ont pris leur retraite entre juillet 2019 et juin 2020 déclarent majoritairement être partis dès qu'ils en ont eu la possibilité.

Ceux qui ont liquidé leur retraite en 2021 auraient souhaité majoritairement pouvoir partir à 61 ans.

Profiter de sa retraite le plus longtemps possible, atteindre l'âge légal d'ouverture des droits et bénéficier du taux plein sont les motivations de départ le plus souvent citées.

Pour ceux qui ont prolongé leur activité au-delà de l'âge minimum de départ jugé possible, les principales motivations avancées sont l'intérêt porté au travail et les raisons financières. La plupart des nouveaux retraités ont le sentiment d'avoir été bien informés de leurs droits, mais certains dispositifs de retraite demeurent encore largement méconnus.

Le cumul emploi retraite et la retraite progressive

Le cumul emploi-retraite et la retraite progressive sont deux dispositifs permettant de cumuler pension de retraite et activité. Instaurée en 1988, la retraite progressive peut s'appliquer dès 60 ans, mais elle ne concerne pas les fonctionnaires.

Le cumul emploi-retraite existe pour sa part depuis 1945, mais ses conditions d'exercice ont été modifiées plusieurs fois, notamment par les réformes de 2003 et de 2014.

En 2021, **503 000 assurés sont en cumul emploi-retraite**, tandis que **la retraite progressive ne concerne que 23 000 personnes** à la fin de l'année (en diminution de 4.3% par rapport à 2020). Parmi l'ensemble des retraités en emploi, 42 % sont cadres ou indépendants.

503 000 retraités
conservent une activité
par le cumul emploi
retraite.
23 000 personnes
bénéficient de la retraite
progressive.

Le minimum vieillesse (ASV ou ASPA)

664 150
bénéficiaires
des minima de
pension
(ASV et ASPA)
+ 3% de bénéficiaires

Fin 2021, **664 150 personnes** perd l'allocation supplémentaire du **minimum vieillesse** (ASV) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) d'un montant de 907 euros pour une personne seule.

Le nombre des allocataires est en progression de 3% par rapport à fin 2020. De 2018 à 2020, à l'issue de revalorisations exceptionnelles, le montant mensuel du minimum vieillesse augmente de 100 euros, entraînant une forte progression du nombre d'allocataires en trois ans. En 2021, avec l'application d'une revalorisation moindre, de 0,4 %, ces effectifs décélèrent.

En 2022, le minimum vieillesse est revalorisé en deux fois et augmente au total de 5,1 %. Compte tenu de l'inflation, le pouvoir d'achat du minimum vieillesse progresse ainsi de 1,2 % par an en moyenne entre fin 2017 et fin 2022. Les dépenses relatives à l'ASV et à l'Aspa décélèrent en 2021 (+1,9 %, après +12,2 % en 2020).

Plus d'un bénéficiaire du minimum vieillesse sur deux est une femme seule.

Les femmes allocataires sont, par ailleurs, plus âgées en moyenne que les hommes.

Si l'âge moyen des allocataires a longtemps été plus élevé que celui de l'ensemble de la population des plus de 62 ans, l'écart s'est considérablement réduit. Les carrières des allocataires sont plus souvent incomplètes, marquées par l'invalidité ou l'inaptitude au travail. Les allocataires du minimum vieillesse sont, en proportion, plus nombreux dans les régions du sud de la France et dans les départements et régions d'outre-mer.

Fin 2021, **les allocataires reçoivent en moyenne 419 euros mensuels pour l'ASV** (+ 0,7 % par rapport à 2020) et **473 euros pour l'Aspa** (- 0.6 %).

Parmi les allocataires du minimum vieillesse, plus de la moitié (51 %) sont des femmes seules (célibataires, veuves ou divorcées). 76 % des allocataires sont des personnes isolées, parmi les-quelles 66 % sont des femmes.

12% des bénéficiaires du minimum vieillesse (80 000 personnes) ne perçoivent aucune autre pension et n'ont aucun droit ouvert dans un régime de retraite.

En 2016, près de la moitié des personnes seules éligibles au minimum vieillesse n'y recourait pas.

Allocation moyenne
ASPA en 2021
473 euros

La pension d'invalidité

Le dispositif d'invalidité couvre le risque de ne plus pouvoir travailler dans des conditions normales à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle.

La pension d'invalidité compense en partie la réduction ou la perte du revenu professionnel. Les personnes qui ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle ou qui sont contraintes de la réduire ou d'en changer en raison de la diminution de leur capacité de travail peuvent être reconnues comme invalides par leur régime d'affiliation. Les conditions d'attribution et les règles de calcul de la pension d'invalidité varient selon le régime.

Le dispositif d'invalidité couvre le risque de ne plus pouvoir travailler dans des conditions normales à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle. **La pension d'invalidité compense en partie la réduction ou la perte du revenu professionnel.**

Elle est remplacée par une pension de retraite lorsque les droits à pension sont ouverts. Elle est revalorisée au 1^{er} avril comme les divers minima sociaux et non au 1^{er} janvier comme les retraites.

Fin 2021, **827 000** personnes bénéficient **d'une pension d'invalidité** de droit direct. Parmi elles, **97 000** sont de **nouveaux bénéficiaires**. Ce nombre est en régression marquée par rapport à 2020 (112 000 nouveaux bénéficiaires en 2020, soit un recul de 13% en 2021).

L'âge moyen de ces nouveaux titulaires de pensions d'invalidité dépasse 51 ans dans la plupart des régimes. La part des bénéficiaires d'une pension d'invalidité de droit direct dans la population française croît avec l'âge, atteignant quasiment 9 % à 61 ans. Le montant versé dépend de la catégorie d'invalidité. Il s'échelonne en moyenne de 550 euros par mois pour les invalides en mesure d'exercer une activité rémunérée à 1 860 euros pour les plus dépendants. Globalement, les pensions d'invalidité représentent une dépense annualisée de 7,9 milliards d'euros fin 2021.